

# La sémantique des insultes dans L'Assemblée nationale constituante tunisienne : le prix de la liberté d'expression ?

Faten SOMAI

*Faculté des sciences humaines et sociales de Tunis (Tunisie)*

*Département de français*

[somai\\_faten@yahoo.fr](mailto:somai_faten@yahoo.fr)

**REZUMAT: Semantica insultelor în Adunarea națională constituantă tunisiană: prețul libertății de expresie?**

Tunisia postrevoluționară a câștigat libertatea de exprimare. Numai că ANC, constituită de o putere majoritară în alegeri numită troică, și o contra-putere reprezentată de opoziție, a devenit scena unor confruntări fără precedent. Această agresivitate se traduce, la nivel discursiv, printr-un fenomen de limbaj cu care tunisienii nu sunt obișnuiți, de exemplu, violența verbală și tot ceea ce aceasta poate conține în materie de insulte, de cuvinte deplasate, de acuzații între partide adverse sau între membrii aceluiași partid.

Preocuparea noastră este de a analiza registrele utilizate în unele dintre aceste confruntări. Obiectivul este de a examina semantismul termenilor utilizați, și de a explora fondul cultural exploatat pentru ca interlocutorul- adversar (*injuriatul*, după expresia lui Evelyne Larguèche) să-și piardă fața, și chiar credibilitatea sa. Mai mult decât atât, aceste „dispute oratorice” nu par să se adreseze doar respectivului interlocutor. Ele sunt utilizate în principal pentru a se poziționa în raport cu un anumit subiect și pentru a câștiga, prin aceasta chiar, adeziunea poporului tunisian.

În acest caz, vom investiga confruntările ancorate într-un context specific, serios, care face din acestea veritabile acte de vorbire capabile de a schimba o stare de lucruri, având în vedere impactul pe care aceste scene îl pot avea asupra opiniei publice.

**CUVINTE-CHEIE:** *insultă, act de vorbire, sens, conotație, clișee, argumentare*



**ABSTRACT: Semantics of insults in Tunisian Constituent Assembly: price of the freedom of expression?**

Post-revolutionary Tunisia won the freedom of expression. However, the Tunisian Constituent Assembly, which comprises a ruling majority called Troika and a countervailing power represented by the opposition, has turned into an arena of unprecedented clashes. At the discursive level, this aggressiveness results into a linguistic phenomenon which Tunisians aren't

familiar with, namely the verbal abuse, with all its implications: insults, inappropriate words, accusations between opposite parties or between members of the same party.

Our goal is to analyze the registers of language used in some of these clashes. We aim to study the semantic of the terms actually used and to explore the cultural background used to make the interlocutor-opponent (the “insulted”, following the expression of Evelyne Languèche) lose his face and even his credibility. Moreover, it appears that these “clashes” are not intended only for the interlocutor; they are used mainly for taking up position towards a particular problem and thus getting the people’s support.

In this case, we will study these clashes as they are rooted in a particular and “serious” context, which makes them seem like real acts of speech that have the ability to change the reality, given the impact these scenes can have on the public opinion.

**KEYWORDS:** *insults, speech act, meaning, connotation, stereotypes, argumentation*



## RÉSUMÉ

La Tunisie postrévolutionnaire a gagné la liberté d’expression. Seulement, L’ANC<sup>1</sup>, constituée par un pouvoir majoritaire dans les élections appelé troïka<sup>2</sup>, et par un contre-pouvoir représenté par l’opposition, est devenue le théâtre d’affrontements sans précédent. Cette agressivité se traduit, sur le plan discursif, par un phénomène langagier dont les Tunisiens n’ont pas l’habitude, à savoir, la violence verbale avec tout ce qu’elle peut contenir d’insultes, de mots déplacés, d’accusations entre partis adverses ou entre membres appartenant au même parti. Notre souci est d’analyser les registres utilisés dans quelques-uns de ces affrontements.

L’objectif est d’examiner le sémantisme des termes employés, et d’explorer le fonds culturel exploité pour que l’interlocuteur-adversaire (l’injurié, selon l’expression d’Evelyne Languèche) perde la face, et même sa crédibilité. Par ailleurs, ces « joutes » ne semblent pas s’adresser uniquement à cet interlocuteur. Elles servent surtout à se positionner par rapport à un sujet précis et à gagner, par là même, l’adhésion du peuple tunisien.

Dans ce cas, nous étudierons ces affrontements ancrés dans un contexte précis, sérieux, qui en fait de véritables actes de parole capables de changer un état du monde vu l’impact que ces scènes peuvent avoir sur l’opinion publique.

**MOTS-CLÉS :** *insultes, acte de langage, signification, connotation, clichés, argumentation*



## 1. Introduction



'OBJET DE CET ARTICLE est l'analyse sémantique, rhétorique et pragmatique de la violence verbale à l'ANC<sup>3</sup>. L'ANC est formée de deux blocs : la Troïka (les partis majoritaires, eux-mêmes contenant une majorité à tendance islamiste), et l'opposition. Cette présence éclectique a donné lieu à des tensions politiques qui se traduisent par la violence verbale de part et d'autre des membres de l'Assemblée. Utilisant l'arabe tunisien, ce phénomène a une portée qui l'érige au rang d'évènement, tant cette violence est inhabituelle, d'une part, et tant son expression se fait sur la base d'un savoir commun culturel indéniable pour le peuple tunisien, d'autre part.

Dans ce cadre, nous étudierons les moyens linguistiques déployés pour rendre compte du désaccord avec l'autre. À partir d'un corpus constitué d'extraits de discours de députés en arabe tunisien, nous examinerons comment la violence qui va jusqu'à l'insulte est une stratégie discursive de la part du locuteur qui vise à se mettre en avant et à gagner, par là même, l'adhésion de l'opinion publique. Dans ce cas, elle s'inscrit dans une logique argumentative qui a pour fonction de détruire la thèse de l'adversaire, sa logique, son action et même sa manière d'être pour se faire valoir et modifier les croyances du tiers, le public que l'on veut rallier à sa cause.

Ceci étant, la violence verbale demeure un concept vague qui se prête à diverses définitions dépendantes de l'angle d'approche. C'est pourquoi nous proposons une définition qui s'inscrit sur le plan linguistique et rhétorique susceptible de cerner ce phénomène langagier. Dans ce cas, la définition que nous proposerons doit être considérée comme une tentative pour cerner les limites et les fonctions de la violence verbale.

## 2. Violence verbale : définitions et perspective d'analyse

Définir la violence verbale revient à repérer les moyens qui la rendent détectable, ce qui n'est pas chose aisée vu la complexité de ce type de violence, surtout dans le milieu politique. Néanmoins, nous pouvons proposer une définition préliminaire à travers laquelle elle est conçue comme un type particulier d'interaction<sup>4</sup> qui présuppose une prédisposition psychologique, sociale et intellectuelle des participants à une situation qui est, à la base, conflictuelle. Dans ce cas, la violence verbale est définissable comme la résultante d'une tension qui existe déjà. Elle est préalablement alimentée par des discours et des actions ayant préparé le terrain au désaccord qui se traduit par une sorte d'offense, voire, d'une agression, qui vise la stigmatisation des défauts liés à la personnalité et/ou à l'action des personnes agressées.

De par cette particularité, la notion de violence verbale paraît floue dans la mesure où elle se situe à des niveaux différents. Selon Evelyne Languèche (2009 : 39), « *il s'agit moins d'un contenu sémantique particulier que d'une forme d'expression et de comportement qui précisément choque* ». C'est ce qui justifie qu'accompagnée d'injures ou non, ce type de violence prend des formes diverses. En effet, elle est détectable à travers l'usage de certaines expressions ou images à connotation péjorative, par l'attitude que prend l'agresseur, par son intention, explicite ou implicite, de remettre l'autre en question. Peut-être faudra-t-il la définir par opposition à la norme sociale, par opposition à ce que Languèche (2009 : 33) définit comme les bonnes manières, car « *c'est en sachant ce qu'il faut dire, faire et montrer que l'on reconnaît par déduction ce qui ne se dit pas, ne se fait pas, ne se montre pas* ». À cet égard, la violence verbale relève d'une attitude et d'un comportement que la dimension rhétorique pourrait expliquer.

Sur le plan rhétorique, la violence verbale pourrait être identifiée comme la remise en question de l'autre, de son action et de sa manière d'être. Dans ce cas, elle s'inscrit dans une logique argumentative dont l'objectif est de remettre en cause la parole de l'autre, sa sincérité, et de l'attaquer sur un sujet autour duquel il y a polémique.

Ainsi définie, elle est essentiellement un jugement moral et intellectuel qui tend à condamner l'adversaire sans lui laisser la possibilité de démentir puisqu'elle se fonde sur des faits réels. Elle instaure alors une distance entre les interlocuteurs en même temps qu'elle implique l'interlocuteur désigné par cette violence. C'est donc un discours qui vise une double action : d'abord l'interlocuteur, l'agressé, cherchera à se disculper ; ensuite, dans une sphère plus large, elle vise à faire agir l'auditoire et/ou gagner son adhésion. Ainsi, l'interlocuteur ultime demeure le public qui doit adhérer à l'opinion de l'agresseur, et c'est dans ce cadre que nous pourrions identifier ce type de discours comme un discours judiciaire. Toujours est-il que la violence verbale n'est pas uniquement une attitude, elle a ses marques linguistiques que nous allons l'analyser sur les plans sémantique et pragmatique.

### *2.1. Violence verbale : analyse sémantique et pragmatique*

Sur le plan pragmatique, la violence verbale se caractérise par le fait qu'elle accomplit un acte illocutoire du fait même de son énonciation. Elle rend compte d'une intention, directe ou indirecte, qui remet en question l'image de l'autre à travers l'usage d'expressions axiologiques péjoratives. D'autre part, elle est un acte illocutoire dans la mesure où elle a pour visée de faire agir l'autre, que cette action soit verbale (une réaction ou un retour d'injure), ou extralinguistique qui se réalise par une action dans le monde. Toujours est-il qu'elle exerce un effet sur l'interlocuteur et transforme un état du monde.

Dans notre corpus, la violence verbale est détectable, sur le plan linguistique, par deux moyens : l'usage des expressions figées, porteuses d'un sens implicite dont la signification est tributaire du contexte de l'énonciation et de la compétence encyclopédique des récepteurs telle qu'elle a été déterminée par Catherine Kerbrat-Orecchioni (1986 : 228), c'est-à-dire, « *l'ensemble des connaissances, croyances, systèmes de représentation et d'évaluation de l'univers référentiel dont disposent les énonciateurs au moment de l'acte de parole* ». Le second moyen déployé est l'usage des clichés et de la parole proverbiale, significative dans la langue tunisienne. En effet, étant essentiellement orale, le recours aux images et à la parole métaphorisée permet d'installer un accord avec le récepteur puisqu'à force d'être utilisée, cette parole n'a plus besoin d'être développée ou justifiée : elle signifie d'elle-même par le fait qu'elle contient une fonction précise dans tout type de communication. Elle permet ainsi la transformation de la violence dont elle est chargée en un type particulier *d'insultes usuelles*, selon l'expression de Marty la Forest et Diane Vincent (2004 : 60) dans le sens où la connotation péjorative liée aux images est celle sur laquelle est focalisé le discours.

Le premier exemple que nous analyserons est le discours d'Ibrahim Gasas, membre de l'ANC connu pour ses interventions sulfureuses, souvent ironiques et même comiques. Pour transmettre son mécontentement, il use de locutions expressives syntagmatiques dont le degré de figement et l'aspect imagé sont porteurs d'une signification seconde relative à la sagesse populaire. L'extrait de son intervention que nous allons soumettre à l'examen s'inscrit dans un contexte sociopolitique particulier qui *légitime* l'usage de ces expressions autant qu'il explique la violence dont il fait preuve. Faisant partie de l'opposition, il prend la parole dans le cadre de l'évaluation du travail des membres du gouvernement, six mois après la nomination de ce dernier. Son intervention s'inscrit dans le cadre de l'évaluation des actions de tous les ministres (tous appartenant aux partis qui forment la troïka) et des réformes qu'ils étaient censés faire pour améliorer la qualité de vie des Tunisiens. Le cadre est donc institutionnel, et le récepteur, ou l'auditoire s'attend à un type particulier de discours censé répondre à des questions d'ordre national. Elle commence par l'énoncé suivant :

- (1) Nhebengoulelfa|al mu|iiib, w kolwehedjef|ellezemjestaaref  
D'abord, je veux dire (il faut rappeler) que **l'échec n'est pas une tare, l'erreur est humaine, et toute personne qui échoue doit le reconnaître**

Il s'agit du préambule auquel recourt le député pour introduire son discours. Sur le plan linguistique, nous constatons que les expressions utilisées

présentent un degré de figement et possèdent, par-là, la caractéristique fondamentale qu'elles n'ont pas de sujet déterminé puisqu'elles renvoient à un « on » qui tend à généraliser et à présenter la parole comme universelle. Ces expressions sont construites sur la base de lieux communs incontestables : tout le monde peut commettre des erreurs, ce n'est pas grave.

De par ce critère générique, l'expression « *elfaʃal muʃ iib* » peut être considérée comme une locution expressive syntagmatique, comme la désigne Charlotte Schapira (1999 : 18) dans le sens où elle possède *un contenu imagé, une syntaxe régulière et un sens métaphorique*. Elle est construite par le locuteur sur le modèle d'une autre expression figée « *el faqr muʃ iib* » qui signifie « la pauvreté n'est pas une honte ». Cette substitution d'un terme « pauvreté » par un autre « *elfaʃal* » donne à l'expression un sens métaphorique global aisément identifiable et interprétable par la communauté tunisienne. Ainsi, comme l'identifie Schapira (1999 : 18), cette expression résulte d'un *effort stylistique* et, à forte raison, d'un *effort rhétorique* que nous expliquerons plus tard.

Par ailleurs, sur le plan sémantique, nous constatons que le terme « *faʃal* » apparaît dans sa forme nominale et il est repris une seconde fois dans sa forme verbale à l'aspect inaccompli *mudaraa*, dont l'équivalent français, dans ce cas précis, est approximativement le présent de vérité générale. Il est accompagné d'un adjectif exprimant l'obligation « *lezem* » (il faut) qui vient renforcer le sens de l'obligation et peut être considéré comme un intensif qui rend compte du positionnement énonciatif subjectif du locuteur par rapport à son discours et par rapport à la situation d'énonciation. Ce terme est relié syntaxiquement à un autre, « *iib* ». C'est un concept en rapport avec un jugement moral qui n'a pas d'équivalent exact en français, mais cette expression renvoie à ce qui est honteux, il s'oppose à la vertu. L'association de ce mot à « échec » selon la structure négative « *muʃ* » détermine le sens de l'expression pour signifier « reconnaître son échec est une vertu et non pas une honte ». Et c'est là même que réside la violence verbale.

En effet, le recours à cette locution expressive syntagmatique est une stratégie de la part du locuteur-agresseur qui sous-entend que tous les ministres ont échoué dans leur mission, à savoir, améliorer le quotidien du peuple. Dans ce cas, son énoncé est interprété comme suit :

- Le dit : l'aveu d'un échec est une vertu
- Le sous-entendu 1 : tous les ministres ont échoué et ils doivent le reconnaître et démissionner
- Le sous-entendu 2 : ils ne sont pas vertueux

La récupération de ce sous-entendu n'est possible qu'à partir du savoir que le récepteur possède concernant le contexte général du pays et concernant

la situation d'énonciation. Le cadre conventionnel de l'Assemblée permet l'interprétation de ce préambule comme une violence verbale à l'encontre des membres du gouvernement. Les sous-entendus accusent les ministres de l'échec et de la mauvaise foi puisqu'ils s'accrochent à leurs postes et refusent d'avouer leur mauvaise gestion des affaires du pays. Cependant, il existe un autre sous-entendu qui suggère, cette fois, un acte perlocutoire, c'est-à-dire une réaction de la part des interlocuteurs-agressés : c'est une incitation pour ces ministres de démissionner comme l'exige la tradition démocratique.

Ainsi, la portée générique de ces locutions expressives syntagmatiques qui, en apparence, louent une vertu, est en réalité un blâme, une condamnation de l'action des ministres. D'ailleurs, ces sous-entendus sont ressentis comme tels, car les interlocuteurs visés par ce discours manifestent leur indignation.

## 2.2. *La violence lexicale ou l'insulte*

Il existe un autre type de violence verbale qui finit dans une explosion d'insultes. Cette violence est lexicale parce qu'elle commence d'abord par une discussion virulente à propos d'un thème précis. La continuité discursive fait appel à un lexique péjoratif qui met en cause la morale de l'autre pour le désavouer. Elle se construit sur une base conflictuelle dont le résultat ne peut être que l'insulte directe. C'est le cas de l'exemple suivant qui est la réponse d'un autre député de gauche, Mongi Rahoui, à la demande d'une augmentation de la part des députés islamistes. Cette réponse trouve son écho dans la réaction d'une autre députée, Hager Azaiez :

(2) M.R : **Gejinetalbubezjedetelkolkomtamaintamain w jianin**

Vous venez demander des augmentations vous êtes tous cupides cupides et affamés

(3) H.A : **ahnajianin ? ahnatamain ? Ahna fi kirnechriwek w nbiuk ye kalb**

Nous affamés ? Nous cupides ? nous sommes prospères on peut t'acheter et te vendre espèce de chien

L'échange entre les deux députés s'inscrit dans une violence verbale à l'extrême à travers les injures. En effet, les adjectifs utilisés par M.R. relèvent du lexique péjoratif propre au champ de la cupidité qui résume la situation dans laquelle ce discours a été prononcé : la demande d'augmentation. Ils sont marqués axiologiquement, car ces adjectifs qualifient une partie des députés visés par l'acte d'insulte qui remet en cause leur image et leur morale, et la répétition de l'adjectif « tamain » (cupides) ne fait qu'accentuer l'insulte qui devient une invective accusatrice. Cet effet est encore plus ressenti comme tel parce qu'il est accompagné d'un pronom

pluriel qui les désigne « *elkolkom* » (vous tous) en même temps qu'il les isole du reste du groupe stigmatisé par ces propriétés péjoratives.

Ces insultes généralisées choquent, énervent et provoquent une réaction qui ne peut être que violente. L'effet perlocutoire est instantané et se traduit par un retour de l'agression. La réplique de H.A. est une réplique écho qui reprend les mêmes adjectifs qualificatifs sous la forme interrogative. Ce procédé a une double fonction. D'abord, il s'agit de fausses questions qui démontrent l'indignation. Ensuite, cette reprise écho permet d'introduire la réponse à l'insulte par une autre qui doit être plus violente pour faire taire l'interlocuteur - agresseur. Ceci justifie l'utilisation de l'antonyme « *ahna fi kir* » où la prospérité devient l'argument pour se défendre et l'argument pour rendre l'insulte : « on est prospère, tu es si insignifiant que tu peux être une marchandise à vendre et à acheter ». La réponse à l'agresseur se fait plus virulente à travers la formule idiomatique dont le thème renvoie au lieu commun du commerce de la personne agressée comme conséquence de la prospérité.

À cet égard, l'interjection « *je kalb* » (espèce de chien) vient renforcer ce lieu en même temps qu'elle signale la supériorité de l'agresseur. Sur le plan de la communication, cette insulte, hautement péjorative dans la culture tunisienne, prévoit et provoque la rupture de toute communication possible puisqu'elle remet en cause l'image et l'être de l'autre. D'ailleurs, cette insulte a suscité l'indignation de l'opinion publique qui a estimé qu'elle viole la règle de « bienséance » qui devrait être de mise dans le milieu politique.

À partir de cette analyse des moyens linguistiques qui rendent compte de la violence verbale, nous remarquons que la langue tunisienne qui est essentiellement orale (certains parlent de dialecte tunisien) possède, comme toute langue, des locutions expressives et des expressions idiomatiques qui permettent d'exprimer le désaccord du locuteur avec son interlocuteur, de se mettre dans la position d'agresseur volontaire qui choisit, parmi la panoplie d'insultes existantes, celle qui est censée faire le plus mal.

En milieu politique, et dans l'ANC, le recours à ce type d'expressions constitue une « nouveauté » pour le peuple tunisien qui, sous la dictature de Ben Ali, n'avait jamais vu de disputes entre politiciens. Si, au départ, cette attitude le choquait, il a fini par s'y habituer, et souvent il prend parti pour l'un des pôles de l'agression verbale. Ce phénomène trouve sa réponse au niveau rhétorique qui permet d'expliquer comment la violence verbale en milieu politique fonctionne comme stratégie argumentative qui a une double visée : mettre en avant le locuteur-agresseur, et gagner l'adhésion du public.

### 3. La rhétorique de la violence verbale

En milieu politique en général, et dans l'Assemblée tunisienne en particulier, la violence verbale est le résultat d'un débat à propos d'un thème polémique. Le point de départ est donc toujours une controverse qui a commencé avant la réunion de l'Assemblée. C'est pourquoi le nouveau discours porteur de violence verbale constitue en réalité un métadiscours qui vient commenter, critiquer et même détruire le discours précédent, que ce dernier soit une proposition de loi ou une action censée servir les intérêts du peuple. Ainsi déterminé, il devient justifiable que ce discours contienne une violence qui, à degrés différents allant jusqu'à l'insulte, se constitue comme discours argumentatif.

En effet, le député devient agresseur parce qu'il avance des arguments qui doivent toucher un public plus large, en même temps, il devient agresseur pour se mettre en avant et se présenter aux yeux des Tunisiens comme un modèle de vertu et comme la personne qu'il faut suivre. La révolution s'étant faite spontanément par le peuple, chaque intervenant veut montrer qu'il est le leader qu'il faut suivre parce qu'il s'oppose au pouvoir en place et défend les intérêts de ce même peuple qui s'est révolté pour avoir la liberté d'expression et acquérir le droit à une vie décente. Il est donc porteur d'une certaine idéologie qu'il veut transmettre. Dans ce cadre, nous allons étudier ces caractères que prend le locuteur agresseur appelés, en rhétorique, l'ethos. Ensuite, nous examinerons la portée argumentative de ces moyens.

#### 3.1. *Ethos, pathos et violence verbale*

Dans la littérature rhétorique, l'ethos est défini comme l'image que l'orateur veut donner de lui pour convaincre. Le député de l'ANC entre dans cette catégorie de locuteur parce qu'il possède « *l'autorité pour tenir un tel discours, c'est donc le lieu, sinon le moyen de la supériorité* » (Meyer, 1989 : 138) qui légitime son argumentation et sa position d'orateur. Il joue sur le pathos et l'ethos pour persuader son public.

L'ethos que l'on identifie est plutôt un ethos *prédiscursif* qui n'est pas construit uniquement dans le discours, mais doit être inféré de la totalité de la situation d'énonciation. C'est une image préalable que le public possède sur tel député qui va agir sur ce même public en vertu de ce savoir. À ce titre, les Tunisiens possèdent un savoir sur Ibrahim Gassas qui leur permet de prévoir au préalable le type de discours qu'il produira. En effet, ce député est chauffeur de louage (mode de transport entre les gouvernorats), son niveau d'études n'est donc pas élevé, et son discours ne peut être que populaire, voire, populiste parce qu'il n'a aucune expérience politique. Ce type de personnage use de la sagesse populaire qui alimente son discours

d'arguments qui lui semblent indiscutables. Son ethos est donc « *tributaire d'un imaginaire social et se nourrit des stéréotypes de son époque* » (Amossy, 2000 : 72) puisqu'il correspond à un *modèle culturel* précis qui laisse prévoir un type de discours de sa part. La violence verbale dont il use souvent n'est plus ressentie comme telle par le public parce qu'elle fait partie du personnage qui prend son rôle au sérieux selon le lieu « *un député de l'opposition doit nécessairement demander des comptes au gouvernement* ».

Par ailleurs, cette violence verbale permet au député I.G. de se mettre en avant et de se montrer avec un attribut particulier : le courage et l'audace, la capacité de dire « non » au pouvoir. Cette volonté de se montrer sous ce visage est motivée par le contexte passé : avant la révolution, personne n'osait s'opposer au gouvernement sous peine de représailles. Aujourd'hui, s'étant affranchi du joug de la dictature, le député considère qu'il a acquis la liberté d'expression par la force, et cet acte légitime les critiques même sur un ton agressif qui va jusqu'à la violence.

De son côté, l'appartenance idéologique et politique du député M. Rahoui détermine au préalable l'ethos qu'il montrera. Contrairement à I.G., M.R. est connu pour son militantisme au temps de la dictature de Ben Ali au sein de la formation d'opposition de gauche qui existait alors. Il a donc une expérience politique qui justifie et légitime ses prises de position face au pouvoir islamiste en place parce qu'il a une connaissance de leur idéologie et de leur manière de faire avant la révolution, et il constate que les nouvelles actions que ce pouvoir entreprend comme une menace pour l'État civil et laïc. L'image que le peuple a de lui est donc relative à son expérience dans l'opposition du temps de Ben Ali et à son appartenance à un parti de gauche. Dans ce cas, qu'il attaque une partie des députés en les accusant de cupidité émane d'un positionnement idéologique qui considère que la présence dans l'ANC est d'abord un acte de patriotisme puisque son but est de réécrire la constitution et participer à fonder un État démocratique. À cet acte « généreux » s'oppose un acte arriviste et antipatriotique.

Cet ethos s'inspire du pathos, c'est-à-dire l'effet du discours et ce que l'on doit faire croire à l'auditoire pour transformer ses croyances et gagner son adhésion. Dans le discours politique, le pathos est de la même nature, il s'appuie sur les valeurs que défend et partage la société parce que « *ce sont les valeurs de la société qui donnent du poids aux arguments* » (Meyer, 2008 : 201). À titre d'exemple, l'argument de M.R. est ancré dans le pathos parce qu'il s'inspire des valeurs de générosité et de patriotisme, vertus supérieures dans la société tunisienne, et en donne l'opposé lexical « jianin » (affamés) pour interpeller le public et susciter une réaction de sa part. Son insulte relève donc d'une passion, l'indignation, et se transforme en véritable argument qui incite implicitement le peuple à prendre position contre les partis

au pouvoir. Dans ce cadre, nous rejoignons Amossy (2000 : 151) qui considère que l'implicite « contribue à la force de l'argumentation dans la mesure où il engage l'allocutaire [le peuple] à compléter les éléments manquants ». C'est cette stratégie qui l'a rendu sympathique aux yeux du peuple qui a manifesté sa solidarité avec lui et a fortement condamné l'insulte qui lui a été faite de la part de la députée nahdhaoui<sup>5</sup>. En conséquence, cette dernière a perdu toute crédibilité non seulement parce qu'elle défend la nouvelle loi sur l'augmentation des députés, mais aussi, parce qu'elle a utilisé des termes injurieux qui ont démontré qu'elle ne possède pas les vertus tant appréciées par la société tunisienne : la générosité et le patriotisme.

Cette stratégie existe aussi dans le discours d'I.G., mais elle est construite sur une figure que nous allons étudier de suite.

### 3.2. *Argumentation, idéologie et insulte*

Nous allons observer la seconde partie du discours d'I. Gassas et voir comment l'usage du lieu commun participe à la construction de son argument en même temps qu'il rend compte de son ethos.

La seconde partie du discours du député Elgassas est construite selon le même modèle imagé avec lequel il a mis en place son préambule :

- (4) 80 wzir, kitekbzuhom w taajnuhom me tkarju| menhomwzir men wezretburgiba  
80 ministres, si vous les pétrissez, les malaxez, vous ne pourriez en donner un seul ministre égal (aussi compétant que) à ceux du gouvernement de Bourguiba

D'abord, l'image du « bon pain », dans l'imaginaire tunisien requiert une grande importance. Son travail étant artisanal présuppose un effort et un savoir-faire indéniables. L'usage des verbes « pétrir », « malaxer » renvoient au cliché de la difficulté de la fabrication du pain, élément culturellement primordial dans la vie du Tunisien où les expressions relatives à cette matière sont abondantes : dans une situation où le métier que l'on exerce présente des difficultés on parle de « kobza mora » (pain amer) ; lorsqu'une personne est bonne, on dit « masnu' fi kobz arbi » (il est fait dans une bonne pâte à pain arabe c'est-à-dire à l'ancienne). Dans le même thème qui renvoie au lieu commun, I.G. utilise une locution expressive syntagmatique qui rend compte de cette importance, mais pour exprimer son désaccord, d'où la violence verbale.

En effet, le discours est chargé d'une violence verbale qui se traduit par le sens explicite du cliché typiquement tunisien lié au travail du bon pain et par la métaphore qui finit par une rupture entre le comparant et le comparé. C'est pourquoi nous la considérons comme une *analogie métaphorique*.

L'analogie utilisée entre les deux situations et la métaphore dont elle est chargée est « *culturellement construite* » (Eggs, 1994 : 193). Elle se fonde sur la comparaison de deux éléments appartenant à des domaines hétérogènes qui ont pour sème commun la difficulté du travail d'une part, et la qualité qui en résulte de l'autre. Mais la continuité est suspendue dès que l'ancrage de la métaphore se fait sur l'évocation d'un être réel, Bourguiba<sup>6</sup>, le premier président de la Tunisie. La contiguïté qui en résulte constitue une insulte parce que la métaphore cesse de fonctionner comme telle et produit un effet de sens inverse : malgré le nombre considérable de ministres, même si on essaie de les réunir, pas un ne sera aussi compétent que les ministres de Bourguiba.

D'emblée, comme nous avons pu l'observer en examinant le préambule, le député annonce le thème de son argumentation : l'échec et l'aveu de l'échec. Étant fondé sur le lieu commun indiscutable relatif à une vertu, il s'agit de présenter les prémisses et la conclusion comme indiscutables selon le schéma argumentatif *Si A est vrai, B est vrai, donc, X est vrai forcément*.

A : l'aveu de l'échec est une vertu

B : les ministres ont échoué

Conclusion X : donc, les ministres seraient vertueux s'ils avouaient leur échec.

Cette argumentation par déduction est fondée sur « *le cliché* [relatif à l'aveu de l'échec] *qui persuade par sa familiarité* » (Amossy, 2000 : 187). Elle est explicitée par l'analogie métaphorique entre le pétrissage des ministres du gouvernement présent et le résultat qui ne peut égaler un seul ministre du gouvernement de Bourguiba. Il y a donc une opposition de nombre (1/80) et une opposition sur l'axe du temps présent/passé qui remet en cause la compétence du gouvernement présent au profit d'un temps révolu. Nous nous demandons alors pourquoi il s'agit d'une insulte. La réponse n'est pas uniquement dans la rupture d'équivalence qui se traduit par l'opposition du nombre 80 ministres à un seul et du temps passé/présent. Elle réside surtout dans la dimension idéologique dont est chargée la figure de Habib Bourguiba.

En effet, considéré comme le père fondateur de la Tunisie moderne, H. Bourguiba n'a pas la sympathie de tout le monde, du moins, il n'a pas celle des islamistes au pouvoir pour deux raisons. Dans un premier temps, il les avait critiqués avec virulence en les accusant d'obscurantisme ; ensuite, lorsque les islamistes ont organisé un coup d'État, il s'était acharné à les emprisonner et avait interdit leur parti. Dans la mémoire collective islamiste, il est à la fois un dictateur et un tyran parce qu'il les avait persécutés, et il est mécréant parce qu'il avait instauré des lois civiles et mis en place le Code du statut personnel qui avait libéré la femme du poids des traditions.

Pour une autre partie importante des Tunisiens, les bourguibistes, il est un visionnaire et un progressiste pour les mêmes raisons, même s'il a commis des erreurs. Aujourd'hui, dans la Tunisie post-révolution, la manipula-

tion de la religion par les politiciens est fortement contestée sur le plan de l'action et de l'idéologie. La mention du régime de Bourguiba est considérée comme une provocation de la part d'I.G., car la nouvelle politique se veut une rupture avec tous les acquis du passé. Cette intervention vient donc dans un contexte sociopolitique tendu, elle est interprétée comme une accusation et une condamnation où « *l'analyse idéologique (...) se veut essentiellement dénonciation d'une vision du monde aliénée au nom d'une clairvoyance venue du dehors* » (Amossy, 2000 : 93). Par conséquent, il y a violence verbale parce qu'il y a une remise en cause de l'autre dans ce qu'il fait, dit ou pense. La métaphorisation met en œuvre des moyens argumentatifs et idéologiques qui rapprochent la thèse du locuteur du public qui doit aussi participer à cette condamnation. Finalement, la visée de ce discours, même s'il est fondé sur des clichés, est de susciter une réaction de la part du peuple.

#### 4. Conclusion

Au final, la violence verbale en arabe tunisien, palpable dans le ton et l'attitude, se traduit sur le plan linguistique par l'usage d'un lexique et de figures rattachés aux lieux communs propre à une culture. Mais en politique, sa valeur est d'abord rhétorique et essentiellement argumentative parce qu'elle vise à détruire la parole de l'autre à travers l'atteinte faite à son image et à sa morale. Sur ce plan, elle constitue un argument *ad hominem* dans la mesure où elle permet le glissement d'une argumentation « (...) *objective à une mise en question subjective* » où on discute « *et on implique l'interlocuteur* », selon l'expression de Meyer (2008 : 94). Mais le propre de l'argumentation n'est-il pas de s'exercer à une emprise sur l'autre, de quelque nature qu'elle soit, pour déconstruire sa thèse et placer une autre à la place que l'on croit meilleure ? Dans ce cas, la violence qui en découle doit être considérée comme une implication subjective du locuteur qui atteint son paroxysme lorsque les passions entrent en jeu.

En pragmatique, elle est un FTA (face threatening act) par excellence, car elle transgresse les lois qui assurent le bon déroulement de la communication à travers l'offense et violation de l'espace intime de l'autre en l'attaquant sur son être. Toujours est-il que nous pensons qu'il s'agit d'un fait de discours dont l'ampleur reste tributaire de la culture d'une société donnée qui offre un champ d'images, de clichés et de lieux communs manipulés par les interlocuteurs pour produire l'effet escompté.

#### NOTES

<sup>1</sup> ANC : l'assemblée nationale constituante est issue des premières élections le 23 octobre 2011 après la révolution du 14 janvier de la même année. Son rôle est la réécriture de la constitution.

- <sup>2</sup> La troïka : elle est composée des trois partis majoritaires dans les élections, deux partis centristes et un autre à tendance islamiste.
- <sup>3</sup> L'Assemblée Nationale Constituant est un organisme parlementaire qui a vu le jour suite aux premières élections démocratiques après la révolution en Tunisie. Elle rassemble plusieurs partis politiques dont la tâche essentielle est la réécriture de la constitution tunisienne. La troïka désigne la coalition formée par un parti islamiste (majoritaire) et deux autres partis dont l'idéologie de fond est de gauche. Elle forme le gouvernement selon le principe de la majorité, mais le travail de ce dernier est fortement contesté par l'opposition.
- <sup>4</sup> Nous optons de désigner ce type d'échange d'interaction et non de communication parce que la violence verbale, par essence, brise toute communication. Autrement dit, la violence verbale est reconnaissable quand toute communication a été interrompue ou va l'être.
- <sup>5</sup> Nahdhaoui est l'adjectif utilisé pour désigner les membres du parti islamiste Ennahdha. Dans les milieux d'opposition, ce terme possède, aujourd'hui, une connotation péjorative.
- <sup>6</sup> Habib Bourguiba est considéré comme le père fondateur de la Tunisie moderne et laïque. Il est « détesté » des islamistes pour la même raison.

## BIBLIOGRAPHIE

- AMOSSY, R. (2000). *L'argumentation dans le discours. Politique, littérature d'idées, fiction*. Paris : Nathan.
- EGGS, E. (1994). *Grammaire du discours argumentatif. Le topique, le générique, figuré*. Paris : Kimé.
- KERBRAT-ORECCHIONI, C. (1977). *La connotation*. Lyon : Presses universitaires de Lyon.
- (1986). *L'énonciation. De la subjectivité dans le langage*. Paris : Armand Colin.
- LAFOREST, M & D. VINCENT (2004). « La qualification péjorative dans tous ses états ». *Langue française*, 144, 59-81.
- LARGUÈCHE, E. (2009). *Espèce de ... ! Les lois de l'effet injure*. Chambéry : Éditions de l'Université de Savoie.
- MEYER, M. (1989). « Postface ». In : ARISTOTE, *La rhétorique des passions*, Paris : Rivages, Coll. « Rivages poche ».
- (2008). *Principia Rhetorica. Une théorie générale de l'argumentation*. Paris : Fayard, Coll. « Ouvertures ».
- SCHAPIRA, C. (1999). *Les stéréotypes en français : proverbes et autres formules*. Paris : Ophrys.

